



DELEGATION DU BRESIL AUPRES DES ORGANISATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES À PARIS

AVIS PUBLIC N° 02/2023

La délégation du Brésil auprès des organisations économiques internationales à Paris, sise au 34 cours Albert 1er, 75008, Paris, publie ce deuxième avis public visant à identifier des immeubles pouvant accueillir la résidence officielle du délégué du Brésil auprès des organisations économiques internationales à Paris, selon les conditions suivantes :

1. Caractéristiques de l'immeuble :

La résidence officielle devra, dans l'idéal, obéir aux caractéristiques suivantes :

1.1. Type de propriété : appartement de représentation

1.1.1. Dimensions partie interne : entre environ 250 et 350m²

1.2. Localisation : préférablement dans le 7^{ème}, 8^{ème} ou 16^{ème} arrondissements, près de l'ambassade du Brésil à Paris (34 cours Albert 1er, 75008) et/ou du siège de l'OCDE (2, rue André Pascal, 75016)

1.3. Étage : 2^{ème} étage ou supérieur

1.4. L'immeuble devra comprendre, au minimum :

1.4.1. : Une salle à manger ;

1.4.2. : Une salle de séjour ;

1.4.3. : Une cuisine dinatoire équipée ;

1.4.4. : Une suite parentale avec douche et WC ;

1.4.5 : Trois chambres ;

1.4.6 : Bureau ;

1.4.7 : Toilettes ;

1.4.8 : Deux salles d'eau/de soins ;

1.4.9 : Parking.

1.5. Montant mensuel indicatif : environ EUR 11 700,00 hors charges.

1.6. Non meublé

1.7. Disponible à partir de janvier ou février 2024.

2. Conditions contractuelles :

Le bail sera signé entre le propriétaire ou son représentant légal et le Gouvernement brésilien.

Outre les dispositions habituelles, le contrat devra inclure des clauses diplomatiques et de résiliation du contrat moyennant un préavis d'un mois.

3. Proposition

La proposition devra présenter les éléments suivants :

1.1. Prospectus avec photos et description de l'immeuble ;

1.2 Description technique et caractéristiques de la propriété ;

1.3 Equipements et commodités ;

1.4 Montants du loyer net, des charges supplémentaires, des impôts et prix au mètre carré.

4. Présentation des documents

Les entreprises souhaitant présenter des propriétés selon les conditions stipulées dans le présent avis et acceptant d'inclure dans le contrat de location les clauses susmentionnées pourront soumettre leurs propositions jusqu'au 15/12 à l'adresse mail delparis@itamaraty.gov.br, à attention de Mme Rosane El-Jaick.

Paris, le 01/12/2023



DELBRASPAR